

« Coup de pouce seniors » : des services à la personne qui changent le quotidien

Adapter l'accompagnement de ses locataires au fil de la vie fait partie intégrante de la manière dont 3F perçoit sa mission sociale. Pour les locataires de plus de 75 ans, cette ambition s'exprime par le dispositif « Coup de pouce seniors ».



Du bricolage au changement d'une ampoule, certaines tâches de la vie quotidienne — évidentes lorsque l'on est dans la force de l'âge et en bonne santé — peuvent devenir un véritable calvaire pour les personnes âgées.

• **Un contrat d'aide aux seniors novateur**

Pour y remédier, le contrat « Coup de pouce seniors » a été mis en place en 2014. Pour moins de 10 euros par mois, les locataires 3F de plus de 75 ans ont la possibilité de faire appel, autant de fois que nécessaire, à un prestataire de service extérieur pour bénéficier d'une aide à domicile.

« Pour certains locataires âgés, il n'était vraiment pas évident, physiquement, de maintenir l'entretien du logement, explique Laetitia Perrin, chargée de mission à la direction de la gestion du patrimoine de 3F, à l'origine du contrat. «Au-delà du simple entretien, il s'agit de faciliter la vie des seniors autant que possible. En cas d'incident, de fuite, ou tout autre tracas du quotidien, quelqu'un sera là pour régler le problème. »

• **Rendre possible la sérénité dans le logement**

Les prestataires sont sélectionnés avec soin, non seulement pour leur fiabilité mais aussi pour leur capacité à être à l'écoute des personnes âgées, à prendre le temps de leur proposer des solutions adaptées à leurs attentes.

Une approche qui porte ses fruits : fin 2017, près de 833 personnes avaient souscrit au contrat, et la majorité d'entre elles s'en disent satisfaites. Un résultat encourageant mais qui peut encore être amélioré, selon Laetitia Perrin.

« Il y a de l'adhésion, c'est un contrat qui répond à un besoin qui est réel. Mais de nombreuses personnes ne sont pas encore au courant de son existence. C'est pourquoi nous travaillons beaucoup sur la communication. »

Une communication à laquelle contribuent les personnels de proximité, en particulier les gardiennes et gardiens, en contact permanent avec les locataires qui peuvent donc les diriger vers le contrat. Et le jeu en vaut la chandelle : le dispositif suscite une attention redoublée à l'égard de générations les plus âgées, et rend possible plus de sécurité et de sérénité dans leur lieu de vie.

Publié le 08/11/2018